



SYNTHÈSE
DE LA RECHERCHE-ACTION
« L'ACCÈS À LA DOMICI-
LIATION DES PERSONNES
SANS DOMICILE »

CONTEXTE

> **Des limites constatées et des alertes d'acteurs partenaires sur les 5 dernières années** (Boutiques Solidarités Fondation Abbé Pierre à Grenoble et Clermont-Ferrand, accueils de jour soutenus sur la région et permanences d'accès aux droits, mission squats, coordination des accueils de jour à Lyon ou Grenoble).

> **Des données récentes qui interpellent sur la situation des personnes concernées**, malgré la consolidation de l'animation, du pilotage (schéma de la domiciliation) et plus récemment des moyens financiers :

*L'étude inter-associative sur le sans-abrisme sur la Métropole de Lyon en 2019, portée par la MRIE et soutenue par la DDETS 69, la Métropole de Lyon et la Fondation Abbé Pierre porte sur 717 personnes enquêtées à la rue ou en squats. Parmi elles, **23 % sont dépourvues de domiciliation et 25 % disposent d'une adresse postale précaire hors CCAS ou association.***

MÉTHODOLOGIE

> **3 phases de recueil et d'échanges avec les acteurs concernés** (acteurs institutionnels, associations et personnes sans domicile) entre juin 2020 et juin 2022.

> **3 territoires visés** (Métropoles de Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand) qui ont permis en région AURA la préfiguration de la politique nationale du logement d'abord via des moyens alloués et des actions concrètes visant la réduction du nombre de personnes sans domicile et sans-abri.

> **Une recherche-action reposant sur l'entretien et l'échange avec 50 acteurs différents**, sous forme d'entretiens individuels ou d'ateliers de concertation.

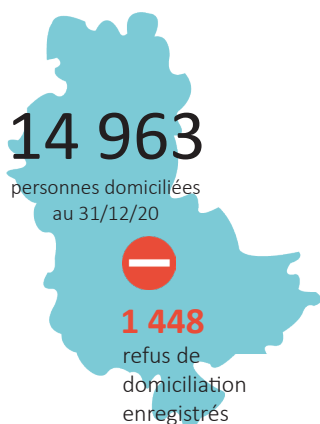
Phase 1 : 17 entretiens avec une trentaine d'acteurs institutionnels, représentant.e.s de mont-Ferrand.

Phase 2 : 13 entretiens avec des associations agréés pour la domiciliation ou orientatrices sur Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand.

Phase 3 : 20 entretiens informels avec des personnes sans domicile, via des temps d'observation participante sur 2 demies journées à l'accueil de jour *Péniche Accueil* à Lyon.

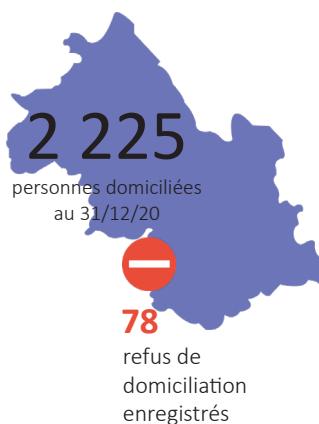
CHIFFRES CLÉS SUR LA DOMICILIATION SUR LES 3 TERRITOIRES DE LA RECHERCHE-ACTION DE 2020

RHÔNE



42%
des personnes
domiciliées en
AuRA

ISÈRE



6%
des personnes
domiciliées en
AuRA

PUY-DE-DÔME

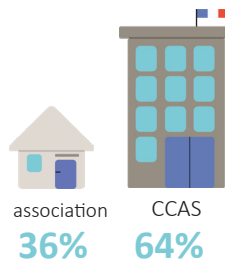


12%
des personnes
domiciliées en
AuRA

**Contexte d'augmentation des demandes de domiciliation en région AuRA :
de 24 673 demandes en 2017, on est passé à 36 158 demandes en 2020
(+30%) pour atteindre 38 954 personnes domiciliées en 2021**

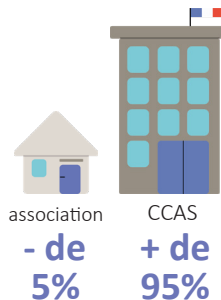
3 TERRITOIRES - 3 MODÈLES DE DOMICILIATION QUI RACONTENT DES ARTICULATIONS DIFFÉRENCIÉES ENTRE ORGANISMES DOMICILIAIRES (CCAS ET ASSOCIATIONS)

MÉTROPOLE DE LYON



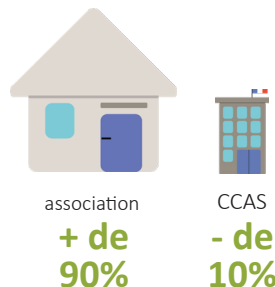
Un modèle articulé autour d'un service porté par les CCAS et complété par les associations de lutte contre la grande exclusion ou spécialisées

MÉTROPOLE DE GRENOBLE



Un modèle de domiciliation qui reste porté exclusivement par les CCAS

MÉTROPOLE DE CLERMONT-FERRAND



Un modèle de gestion délégué de la domiciliation par le CCAS de Clermont-Ferrand à un accueil de jour (CCP)

LES CONSTATS ET ENSEIGNEMENTS DE LA RECHERCHE-ACTION

DU CÔTÉ DES ACTEURS QUI LA PRATIQUENT OU QUI ORIENTENT

- **Constat d'une croissance des nouvelles demandes de domiciliation et de renouvellement :**

Le CCAS de Villeurbanne a connu un doublement du nombre de domiciliations en 3 ans ; des associations enregistrent une augmentation des refus de domiciliation du fait de l'atteinte systématique du plafond en nombre de domiciliations ; 1 refus /2 en 2020 est relatif à la saturation de l'organisme domiciliaire ; dans un contexte de ralentissement des fins de domiciliation (retour au logement, mobilité professionnelle).

- **Concernant les publics :**

Les nouvelles demandes émanent de publics en grande difficulté, en situation de ruptures (violences, perte de ressources), voire sans droit, à noter une part inquiétante de jeunes de moins de 25ans.

La question de la différence de traitement se pose aux personnes (délais de traitement, report de CCAS périphérique vers des CCAS plus centraux, rejets implicites, différences d'accueil, de moyens et pratiques d'un CCAS à l'autre etc).

Constats partagés :

- **d'une certaine « disparition » du public isolé très désaffilié** (les « grands précaires ») **dans l'accueil et la domiciliation effectuée par les CCAS et certains accueils de jour.**

- **de la multiplication de situations de personnes invisibles** (familles sans droit ni titre, mineurs étrangers, Gens Du Voyage) qui devant le durcissement des politiques migratoires ou la discrimination renoncent à leurs droits et ce d'autant plus que la résolution de la situation de logement, d'hébergement et la réponse aux besoins essentiels ne se joue plus.

- **Sur le service rendu :**

Des moyens inégaux avec des CCAS différemment dotés mais avec des moyens dédiés (moyens RH, matériels et financiers), des associations dont l'atteinte des plafonds calibrés par le financement génèrent de l'attente ou du refus de domiciliation, etc.

Deux approches se font jour :

- une domiciliation envisagée comme un outil du travail social côté CCAS
 - une domiciliation envisagée comme moyen /étape pour les personnes permettant d'accéder concrètement à différents droits ou démarches.

- **Des pratiques différenciées selon les CCAS :**

- le CCAS de Villeurbanne a expérimenté un service qui consiste à proposer aux personnes domiciliées, en priorité lorsqu'elles n'ont pas de référent social, un accompagnement social global pour l'ouverture rapide des autres droits. Le CCAS espère ainsi accompagner vers l'accès aux droits des personnes qui renouvellent leur domiciliation d'une année sur l'autre sans avoir été en mesure d'ouvrir des droits dans ce même laps de temps.

- le CCAS de Lyon s'est doté d'une fonction d'aller-vers en direction des personnes en squats et habitat précaire qui permet de faire le lien entre des publics plus éloignés et le service de domiciliation.

- le CCAS de Volvic enregistre une centaine de domiciliation de voyageurs et joue une fonction ressource sur la domiciliation des voyageurs auprès de plus petits CCAS du département qui le sollicitent sur sa pratique, son organisation, favorisant ainsi l'évolution des pratiques et la réponse à des ménages exclus sur le territoire.

- **Des pistes formulées par les acteurs :**

Allant du renfort de l'autonomie (installation de casiers avec clé), **de l'adaptation à la diversité des modes de vie** (ouverture de plages en soirée) **jusqu'à la lutte contre l'invisibilité de personnes** qui n'osent pas ou ne se reconnaissent pas dans l'accueil des CCAS, des associations et qui renoncent à faire valoir leurs droits comme les gens du voyage, les travailleur-ses du sexe, les occupants sans droit ni titre (via de l'aller-vers, des permanences domiciliation mobiles).

- **Un pilotage via le schéma de la domiciliation très inégal :**

Selon les territoires (une observation et des rencontres effectives sur le Rhône, peu de rencontres et d'échanges à l'inverse en Isère ou sur le Puy-de-Dôme) **et une attente d'échanges de pratiques, de coordination et de régulation par l'Etat** (CCAS récalcitrants, nouveaux besoins, formation, moyens, reconnaissance de la domiciliation comme révélateur et outils de lutte contre la pauvreté) qui reste à construire.

DU CÔTÉ DES PERSONNES SANS DOMICILE ISOLÉES, RENCONTRÉES À LYON :

- **La domiciliation n'est pas un résultat recherché pour elle-même** mais est bien repérée comme la voie d'accès permettant le démarrage de démarches indispensables à un instant T et le maintien (santé, ressources, logement) accompagnant généralement une dynamique/un projet/une nécessité des personnes (besoin de soins, envie de se poser/d'accéder au logement, de reprendre une formation, un petit boulot, la reconnaissance d'un handicap).

- **Une expérience de la domiciliation en CCAS perçue comme peu longue** (moins d'un mois) **mais avec des obligations de passages réguliers** qui peuvent poser des difficultés aux sans-abri parmi les plus mobiles.

- **Des trajectoires de personnes, quelquefois, pour qui solliciter et fréquenter un lieu d'accueil des services publics s'avère plus difficile** (demander une domiciliation c'est quelquefois assister à un entretien et attendre la réponse d'une commission, justifier de son lien avec la commune par des pièces ou de factures peut s'avérer complexe quand on se trouve durablement dans des logiques de survie etc)

- Les personnes rencontrées marquent un **intérêt pour une domiciliation et une relève du courrier dans un lieu à taille humaine** comme c'est le cas dans certains accueils de jour (conditions d'accueil plus chaleureuses, plus favorables à des personnes qui ont passé la nuit dehors, plus adaptés aux personnes ayant un rapport douloureux aux institutions, proposant des délais d'octroi plus ajustés, moins d'opacité sur les conditions d'ouverture ou le traitement des demandes dans des parcours ayant expérimenté la différence de pratiques d'une commune à l'autre, permettant un appui à la relecture/démarches de suite etc). **Plus qu'une logique d'accompagnement global, c'est la possibilité de relier les démarches entre elles dans un même lieu qui est plébiscitée.**

- **Avec quand même des difficultés expérimentées**, perçues par quelques personnes rencontrées, relatives à des refus de CCAS qui les obligent ou les a obligés à ouvrir une domiciliation dans un CCAS très éloigné de leurs lieux de vie suite au refus oral du CCAS compétent...

...**Et de la débrouille** (même si minoritairement observée sur ce point d'observation) : recours à des boîtes postales payantes, à de la domiciliation chez un tiers.

LES ENSEIGNEMENTS

- Une recherche-action qui fournit un diagnostic actualisé incluant 3 registres de regards et qui permet d'engager un dialogue avec les acteurs et les personnes concernées (entre elles via les restitutions menées par la FAP au printemps 2022, en alimentation des schémas départementaux de la domiciliation sur ces territoires), sur un sujet qui reste complexe à appréhender.
- Des organisations locales différenciées et qui, au global fonctionnent avec quand même des déplacés (les grands exclus) et des oubliés (isolés ou familles exilées à la rue, occupants d'habitat ou d'espaces sans droit ni titre).
- Des perceptions polarisées de cet outil majeur en matière d'accès aux droits et de citoyenneté :
 - un outil central d'un accompagnement global pour les acteurs
 - un moyen, du point de vue des personnes, au service d'un projet qui doit être accessible facilement et de façon souple (projet de départ par exemple pour les femmes victimes de violence, de sortie de rue, d'accès au logement, de démarches santé, emploi, de reprise de contact avec un enfant etc).
- Des besoins et profils qui restent largement invisibilisés malgré l'évolution du pilotage et des moyens : les personnes enquêtées parmi les plus exclues de l'accès à une domiciliation sur ces territoires sont les mêmes qui s'avèrent exclues du ciblage de la politique nationale du logement d'abord et dont les mises en œuvre accélérées locales ne permettent que marginalement de la prendre en compte.
- Une ouverture vers des territoires plus ruraux : que se passe-t-il en matière de domiciliation sur des territoires plus isolés ?

REMERCIEMENTS

Merci aux acteurs qui nous ont ouvert leur porte et accepté de nourrir la réflexion :

CCAS de Villeurbanne, de Vaulx-en-Velin, de Saint-Priest et Lyon (69),
de Fontaine, de Grenoble et d'Echirolles (38) et de Clermont-Ferrand (63).

DDETS du Rhône, du Puy-de-Dôme et de l'Isère.

Métropole de Lyon, de Grenoble et de Clermont-Ferrand.

Départements de l'Isère et du Puy-de-Dôme.

Les associations : Amis de la rue, Alis, CAO, Cabiria, Point Accueil, Maison de Rodolphe, les équipes du Samu Social, les services sociaux et coordinatrices régionales des PASS pour la Métropole de Lyon, la maraude jeunes, la CUM, l'Artag, Viffil pour le Rhône.

La Péniche Accueil à Lyon et ses accueilli-e-s de nous avoir reçues et d'avoir facilité des temps d'observation et d'échanges.

Les accueils de jour Point d'Eau et Femmes SDF, Accueil des Demandeurs d'Asile en Isère.

L'équipe en charge de la domiciliation à l'accueil de jour Collectif Partage et Projets (CPP) à Clermont-Ferrand et l'Association de Gestion du Schéma des Gens du Voyage (AGSGV 63) pour le Puy-de-Dôme.

Merci à Julie CLAUZIER pour son travail précieux d'entretiens, d'animation d'ateliers et d'échanges et pour la réalisation de ce rapport.

Merci à Pomme FRENTZEL pour la conception graphique du rapport.



Être humain !

Délégation générale

3 rue de Romainville, 75019 Paris
01 55 56 37 00
01 55 56 37 01

Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes

283 rue de Créqui, 69007 Lyon
04 37 65 16 52
auvergne.rhone.alpes@fondation-abbe-pierre.fr

fondation-abbe-pierre.fr